



Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

OBJET :

ARRETÉ DE CIRCULATION POUR TRAVAUX

Le Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

VU l'article L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 22 Avril 2024 faite par la mairie de Bloye,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer dans un but de sécurité publique la circulation et le stationnement sur le parking de la mairie, de l'église et du Foyer Rural «Yves de Mouxy» **le Mardi 23 Avril 2024 de 07h00 à 12h00**, pour des travaux de balayage et nettoyage du parking par la mairie,

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le parking de la mairie, de l'église et du Foyer Rural «Yves de Mouxy» sera fermé à la circulation sur la période du **Mardi 23 Avril 2024 de 07h00 à 12h00**. Pour rappel, la fermeture sera totale y compris à toutes circulations routières et piétonnes et stationnement interdit pour tous véhicules pendant cette période.

Article 2 : La sécurisation sera effectuée par la mairie. Le présent arrêté sera placé de façon visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Maire de Bloye, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

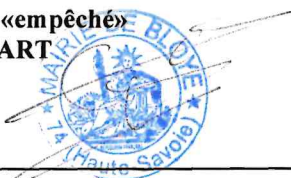
Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Affichage en mairie de Bloye et informations aux riverains.

Acte rendu exécutoire après publication
ou affichage en date du :

Le Maire, Patrick DUMONT

Pour le Maire «empêché»
Gérard RICHART



Fait à BLOYE, le 22 Avril 2024

Le Maire, Patrick DUMONT
Pour le maire «empêché»
Gérard RICHART

